



EN13432 EMBALLAGE – CARACTERISTIQUES DES EMBALLAGES VALORISABLES PAR COMPOSTAGE ET BIODEGRADATION - Schémas d'essai et critères d'évaluation pour l'acceptation finale des emballages

La norme requière qu'un Emballage soit valorisable par compostage et biodégradation dans des conditions de compost industrielles.

La conformité à cette norme nécessite divers essais et comporte les critères suivants :

Biodégradation – Cela se rapporte à la dégradation à un niveau chimique et implique la mesure du niveau de CO₂ émis. Ce test s'applique uniquement à tous les constituants organiques supérieurs à 1% et dont la totalité doit être inférieure à 5 %. La plupart des papiers UPM Raflatac peuvent être classifiés comme matériaux d'emballage non modifiés chimiquement et comme constituants d'origine naturelle selon la section 4.3.2. de la norme EN 13432:2000, car ils sont principalement constitués de pâte à papier, d'amidon et de carbonate de calcium et peuvent être acceptés comme étant biodégradables sans essais préalables.

Désintégration – Il s'agit de la dégradation à un niveau physique et implique un compostage à l'échelle pilote sur une période supérieure à 12 semaines. A la fin du processus de compostage, le compost sera tamisé et la désintégration évaluée. Un taux de 90 % est nécessaire.

Ecotoxicité – Cela implique une analyse pour vérifier que l'emballage n'a pas un effet négatif sur la qualité du compost, avec une étude de terrain sur des plants d'orge d'été et sur du cresson. La teneur en métaux lourds est également examinée.

Selon les tests indépendants d'éco-toxicité, les adhésifs UPM Raflatac n'ont aucun effet négatif sur la qualité du compost. Ils ne contiennent pas de métaux lourds ou autres substances dangereuses et toxiques, selon l'Annexe A 1.2 de la norme EN 13432:2000.

Les adhésifs utilisés par UPM Raflatac pour des applications auto-adhésives ne sont pas biodégradables. Cependant, si les adhésifs représentent moins de 1 % de l'emballage, ils sont considérés comme négligeables et donc ne constituent pas un problème.

Les encres et les vernis utilisés lors de l'impression de l'étiquette doivent être pris en considération, car une fois appliqués sur l'étiquette, ils peuvent affecter et retarder le processus de désintégration.

Il est donc nécessaire de réaliser une estimation au cas par cas. Le pourcentage d'adhésif devrait être calculé avant que la biodégradabilité de l'étiquette soit établie.

UPM RAFLATAC

Révision : juin 2008

Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif. Elles sont basées sur l'expérience et le savoir-faire de pointe d'UPM Raflatac. Toutefois, ces déclarations ne constituent pas de garantie, qu'elle soit expresse ou implicite.